

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 50**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023  
(accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°1**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

**La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.**

\*\*\*

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- la reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

**I/ La reprise des reports et des résultats antérieurs :**

Le budget zones d'activités fait l'objet d'une délibération pour clôture, par conséquent, ses résultats sont repris au budget principal (déficit d'investissement 151 306.59€ ligne D 001 et l'excédent de fonctionnement 3409.79€ ligne R002)

**• Budget principal**

La part du résultat d'exploitation affectée en réserves (11 858 021.60€ compte 1068) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé: 10 883 965.27 ligne D 001), et de financer les dépenses nouvelles suivantes :

2046.300	Attribution de compensation (régularisation 2022) (réfaction des frais d'informatique)	401 844.00 €
824.2138.51006	Acquisitions bâtiments (rue E.Fréron , rue des Réguaires)	674 205.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 076 049.00 €</b>

Le solde de ces acquisitions seront financées en partie par l'emprunt (ligne R1641 : 101 992.67 €).

La part du résultat affectée en fonctionnement (ligne R 002: 1 476 064€) et les recettes fiscales (chapitre 73 et 74 : + 20 589 €) permettent de financer les dépenses suivantes :

823.6574.420	Subvention à l'association Kempermaculture	1500.00 €
025.6574.118	Subventions aux associations Ar Krouin et Phenix	3000.00 €
01.739211.300	Attributions de compensation (régularisation 2022)	1 492 153.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 496 653.00 €</b>

Il est à noter qu'en 2022, le changement de modalité du paiement du service commun informatique a conduit à décaler le paiement à QBO. Ainsi le résultat était majoré de 1,4 M€ qui sont repris en DM pour régularisation des sommes dues sur 2022.

Des régularisations sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures de stock du garage (chapitres D011 et R013 : 139 000€), mais également pour les amortissements de subventions d'investissement (chapitres D040 et R042 : 75217€).

L'ajustement de la provision pour dépréciation des créances (R7817 : 16800€) permet d'améliorer l'autofinancement (réduction emprunt d'équilibre R1641 : -16 800€).

- **Budget annexe zones d'habitat**

Le déficit d'investissement cumulé (1 541 374.64 € - ligne D001) est équilibré par l'emprunt (compte R1641).

- **Budget annexe location et camping**

L'excédent d'exploitation cumulé est affecté en totalité en fonctionnement (+ 778 498.60€- ligne R002) et permet de financer le rattrapage des écritures des amortissements des années précédentes (R040: 318 065€ et D042 : 318 065€, D040 : 4300€ et R042 : 4300€)

L'excédent d'investissement cumulé de 541 267.91€ permet de financer les restes à réaliser (113 231.88€) et la dépense nouvelle suivante :

2313.64027	Travaux système de chauffage du théâtre de Cornouaille (non reportés au BP)	140 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000.00 €</b>

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+ 460 433.60€) et en investissement (+606 101.03€).

- **Budget annexe parkings en ouvrage**

Le résultat d'exploitation affecté en réserves (130 019.24 € compte 1068) et l'emprunt d'équilibre (318 800.02 € compte R1641) permettent de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé : 448 819.26 €- ligne D001).

Des inscriptions budgétaires sont nécessaires pour émettre les écritures d'amortissement (D042 et R040 : 8150€).

## **II. Les dépenses financées par transferts entre chapitres**

- **Sur le budget principal :**

33.2188.14028	Matériels techniques pour réalisation manifestations estivales (financés par le crédit études service culturel )	20 000.00 €
823.2312.44037	Acquisition jeu supplémentaire pour l'aire de jeux inclusive du Moulin vert (financée par la participation de l'association Loisirs Pluriels)	14 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>45 700.00 €</b>

- **Sur le budget locations et camping :**

6817.300	Provisions pour dépréciation des créances (financées par le crédit entretien théâtre de Cornouaille)	16.00 €
----------	---	---------

- **Sur le budget parking en ouvrages :**

673.300	Annulations titres sur exercices antérieurs (financées par le crédits maintenance matériels parkings)	2100.00 €
6817.300	Provisions pour dépréciations de créances (financées par le crédits maintenance parkings)	328.00 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants votés par chapitre au budget primitif.